

RELEVÉ DE SÉANCE

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 21 mars 2024 à 14h00
(Marseille- Pharo / Amphi TOUZE)

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 34

I- Délibérations de la CFVU:

- **Délibération n°2024/03/21-01 : Commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à Aix-Marseille Université:**

- Désignation d'un représentant étudiant (du secteur de formation "disciplines de santé") élu à la CFVU : Camille BAGNOL, suppléant Ferréol BONNETAIN.

- **adoptée par 30 voix pour et 4 abstentions**

- **Délibération n°2024/03/21-02 : Conseil de gestion du SCASC (Service commun d'action sociale et culturelle)**

- Désignation d'un représentant des personnels (collèges A et B) élu à la CFVU : Alexandrine BERTAUD

- **adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°2024/03/21-3 : Demande d'ouverture d'une École de saison interdisciplinaire portée par l'Institut Sciences de l'OCEAN, au titre de l'année universitaire 2023/2024**

- **adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°2024/03/21-4 : Avis de la commission *ad hoc* FSDIE Projets du 7 mars 2024**

- **adoptée par 30 voix pour et 4 abstentions**

Les documents susceptibles d'être annexés aux délibérations ci-dessus sont consultables sur le site WEB d'AMU rubrique « Instances » / CFVU.

II- Avis de la CFVU

- **Avis n°2024/03/21-1 : Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine qui s'inscrivent à une formation proposée par AMU, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2024/2025**

- **rendu à l'unanimité**

- **Avis n°2024/03/21-2 : Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2024/2025**

- **rendu à l'unanimité**

- **Avis n°2024/03/21-3 : Demande de création du diplôme d'université « Passerelle », à compter de 2024/2025 (SUL)**

- **rendu à l'unanimité**

- **Avis n°2024/03/21-4 : Elargissement des exonérations des droits d'inscription du diplôme d'université (DU) « Engagement », pour les étudiants inscrits en formation initiale :**

- dans un autre diplôme d'établissement au sein d'AMU, durant la phase expérimentale de l'année universitaire 2023/2024 ;
- dans un diplôme d'un établissement du site partenaire d'AMU, à compter de 2024-2025.

- **rendu à l'unanimité**

Les avis de la CFVU déclinés ci-dessus n'acquièrent de caractère exécutoire qu'à l'issue de leur confirmation par délibération du Conseil d'Administration ou arrêté du Président.

Dès leur entrée en vigueur, les éventuels documents associés à ces points seront déposés sur le site WEB d'AMU rubrique « Instances » / CA.

III- Présentations

• Projet BOOSTER

La directrice du service de formation professionnelle (For'Pro) et le directeur général des services adjoints (DGS-A) ont présenté l'appel à projet remporté par AMU sous l'intitulé BOOSTER pour l'axe formation tout au long de la vie (FTLV).

Le projet consiste à insuffler une culture FTLV pour que l'établissement développe des ressources propres. Les financements obtenus vont permettre le recrutement de quinze personnels qui ont pour mission de rendre plus visible l'offre de formation d'AMU et donc plus accessible aux entreprises. Les recrutements intégreront également des ingénieurs pédagogiques afin de modéliser l'offre et créer des sessions de formation plus fluides qu'actuellement.

L'idée est de s'appuyer sur les formations construites en blocs de compétences mis en place avec les projets AMPIRIC, DREAM U, PANORAMA et TIGER.

Cette structuration va permettre de commercialiser une offre correspondant à une formation spécifique demandée par les entreprises, par exemple dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, de la santé ou du big data.

AMU a obtenu un financement qui sera dégressif sur les cinq années à venir, l'objectif est donc d'être à l'équilibre rapidement.